



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE MARDI LE 20 JUIN 2023 À 15 H

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi le 20 juin 2023 à 15 h, au lieu habituel des délibérations sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

#### Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne  
M. le conseiller Marc Blain  
Mme la conseillère Violaine Audet

#### Absences :

Mme la conseillère Linda Audet  
M. le conseiller Pierre-Yves Baril  
M. le conseiller Charles Goyer

#### Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale et coordonnatrice OMU  
Mme Anne Audet, greffière

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 15 h 1.

### INSCRIPTION

#### DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE

Mme Anne Audet, greffière, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

23-06-141

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

23-06-142

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 285-3 INTITULÉ  
« AMENDEMENT À L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT N° 285 AYANT POUR OBJET LA  
PRÉVENTION DES INCENDIES »**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Marc Blain donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 285-3 intitulé « Amendement à l'article 3 du règlement n° 285 ayant pour objet la prévention des incendies ».

**INSCRIPTION  
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Aucun citoyen présent dans la salle.

23-06-143

**RÉSOLUTION  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain appuyé par  
Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 15 h 3.**

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 23-06-141 à 23-06-143 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Guy Lafrenière, maire

  
\_\_\_\_\_  
Anne Audet, greffière